

## **Note de présentation brève et synthétique**

### **Budget primitif 2021**

#### **CCAS**

##### Sommaire

Préambule	2
I- Les équilibres globaux	4
II – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget Principal du CCAS	5
A - La section de fonctionnement	5
B - La section d'investissement	9
III – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe des aides à domicile	10
IV – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe Foyer / portage	11
V – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe Tiers lieu numérique	13
A - La section de fonctionnement	13
B - La section d'investissement	17
Conclusion	18

## Introduction

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS est un « établissement public administratif » avec une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

## Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

- Le principe d'**annualité** exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et engager les dépenses ne vaut que pour une année.
- Le principe de **spécialité** concerne les dépenses autorisées par le budget : celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire, ce qui signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par le Conseil d'Administration
- Le principe d'**unité** signifie que le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, décisions modificatives en cours d'exercice, ...)
- L'**universalité** budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire
- Le principe d'**équilibre** réel signifie que budget d'une commune comporte deux sections, qui doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 5 avril 2022.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 15 mars 2022 et établi avec la volonté de :

- Soutenir l'ensemble des populations fragilisées du fait de leur âge, de leur autonomie ou de leur situation économique dans leur parcours de vie,
- Réaffirmer un soutien financier et un partenariat fort avec les associations caritatives,
- Poursuivre son action en faveur de nos aînés à travers son service d'aides à domicile et foyer-portage de repas en renforçant la continuité de service et la qualité d'accompagnement des usagers, en impulsant une dynamique auprès du public sénior, dynamique qui s'est délitée depuis la crise sanitaire (maison ou club des aînés, rencontres, cartes, discussion.....),
- Participer activement à la prévention de la perte d'autonomie,
- Renforcer le lien social, l'inclusion et l'intégration en favorisant les actions solidaires globales, l'accompagnement de la dynamique habitante, le soutien à la parentalité et l'inter-générationnel à travers La Fabrik en tant que Centre Social,
- Structurer les réponses de proximité aux habitants afin de lutter contre le « non recours » à travers l'espace France Service,
- Développer les réponses innovantes pour développer des actions d'inclusion numérique à travers le Tiers lieu numérique en tant que lieu des transformations du travail, de la transition écologique, favorisant l'apprentissage de pair à pair « par le faire », la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité.

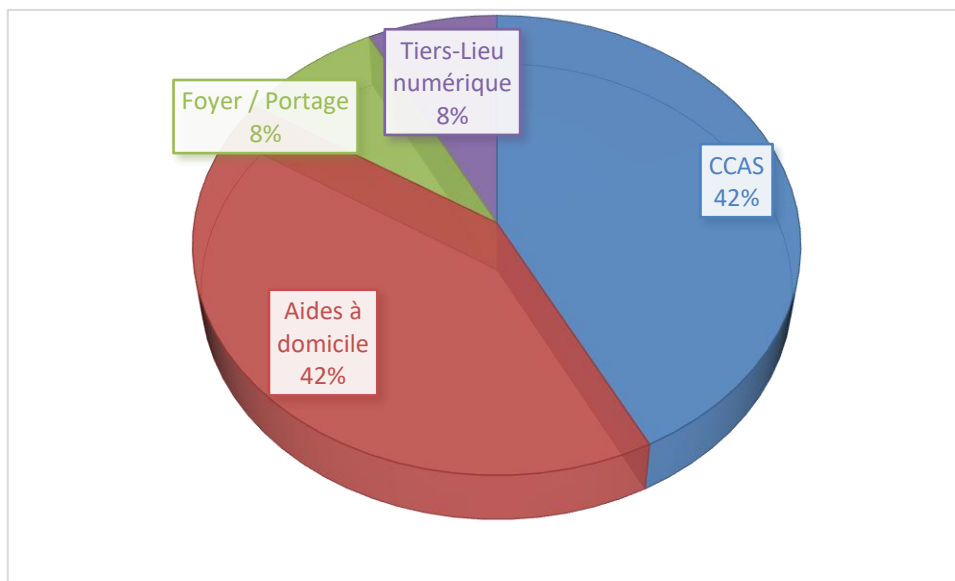
Le budget 2022 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2021.

## I – Les équilibres globaux

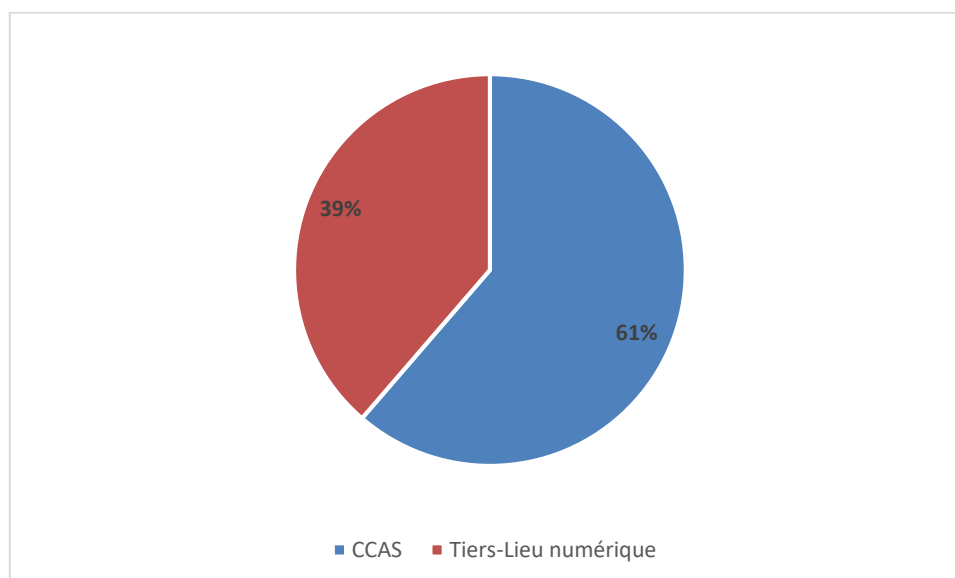
Le Budget Primitif 2022 atteint un volume global de près de 3,1 millions d'euros équilibré en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 212 595 €
- Fonctionnement : 3 071 865 €

### Répartition des budgets dans les dépenses globales de fonctionnement du CCAS



### Répartition des dépenses d'investissement par budget du CCAS



## II – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget Principal du CCAS

### A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 connaissent une baisse de près de 4,5% entre le BP 2021 et le BP 2022. Retraite des dépenses imprévues, du virement à la section de fonctionnement et des opérations d'ordre, les recettes chutent de près de 10%.

Le principal poste concerné par cette baisse est le chapitre 74 qui retrace les dotations et participations artificiellement majorées des recettes du Tiers-Lieu numérique en 2020 et 2021.

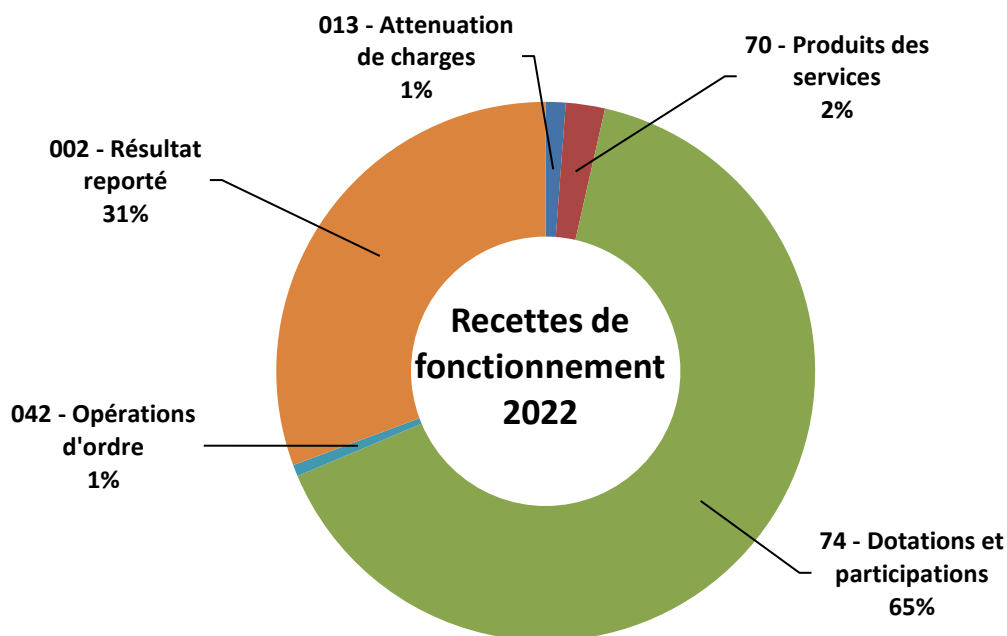
#### Evolution des recettes de fonctionnement 2020 / 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
013 - Atténuation de charges	11 500	5 500	15 500	34,78%	181,82%
70 - Produits des services	69 780	16 500	30 600	-56,15%	85,45%
74 - Dotations et participations	1 027 520	967 750	847 500	-17,52%	-12,43%
75 - Autres produits de gestion courante	606	900	151	-75,15%	-83,27%
	<b>1 109 406</b>	<b>990 650</b>	<b>893 751</b>	<b>-19,44%</b>	<b>-9,78%</b>
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	-	-
042 - Opérations d'ordre	0	0	9 000	-	-
002 - Résultat reporté	362 994	372 834	399 252	9,99%	7,09%
	<b>1 472 400</b>	<b>1 363 484</b>	<b>1 293 003</b>	<b>-12,18%</b>	<b>-5,17%</b>

#### Répartition des recettes de fonctionnement 2022

	2022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 302 003</b>
013 - Atténuation de charges	15 500
70 - Produits des services	30 600
74 - Dotations et participations	847 500
75 - Autres produits de gestion courante	151
042 - Opérations d'ordre	9 000
002 - Résultat reporté	399 252

### Répartition des recettes de fonctionnement



Près de 65% des recettes de fonctionnement du CCAS sont issues des dotations et participations. La dotation principale est celle attribuée par la Ville qui représente 700 000€ en 2022.

31% des recettes sont constitués des excédents antérieurs dégagés grâce à une gestion rigoureuse.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont stables en 2022 (évolution de 1%).

Le chapitre 011 regroupe les dépenses à caractère général (eau, électricité, assurances, honoraires, prestations de services), il est présenté au BP 2022 en légère hausse par rapport à 2021 (+1,45%).

Le chapitre 012 présente une augmentation notable de 12%. Cette évolution marque la structuration du Centre social avec le recrutement d'un Directeur adjoint et l'augmentation du temps de travail du poste de référent famille mais également le renforcement des missions de l'action sociale avec la création d'un mi-temps supplémentaire. Ces recrutements impactent pour la première fois une année pleine d'exercice.

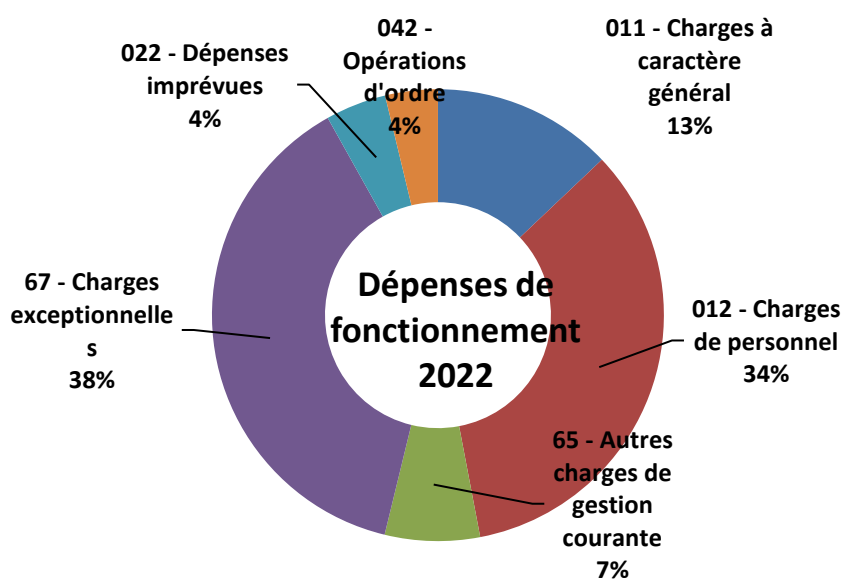
Le chapitre 65 qui comprend les secours d'urgence, les aides, et la subvention aux budgets annexes, il est stable.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2020 / 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
011 - Charges à caractère général	167 885	165 860	168 262	0,22%	1,45%
012 - Charges de personnel	482 420	394 670	443 700	-8,03%	12,42%
014 - Atténuation de produits				-	-
65 - Autres charges de gestion courante	87 810	88 801	88 464	0,74%	-0,38%
66 - Charges financières				-	-
67 - Charges exceptionnelles	459 464	557 425	495 962	7,94%	-11,03%
022 - Dépenses imprévues	71 954	89 000	56 615	-21,32%	-36,39%
023 - Virement à la section de fonctionnement	161 867	26 728	0	-100,00%	-100,00%
042 - Opérations d'ordre	41 000	41 000	49 000	19,51%	19,51%
	<b>1 472 400</b>	<b>1 363 484</b>	<b>1 302 003</b>	<b>-11,57%</b>	<b>-4,51%</b>

	2022
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 302 003</b>
011 - Charges à caractère général	168 262
012 - Charges de personnel	443 700
65 - Autres charges de gestion courante	88 464
67 - Charges exceptionnelles	495 962
022 - Dépenses imprévues	56 615
042 - Opérations d'ordre	49 000

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont principalement constituées des charges de personnel (34%), des charges exceptionnelles (38%) et des charges à caractère général (13%).

Pour tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire, à ses conséquences sociales, à l'inflation et au coût de l'énergie, 4% des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux dépenses imprévues.

## B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine du CCAS.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
  - o les recettes dites patrimoniales
  - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### 1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2022 sont en baisse de 40,72%, 96% retraitées des opérations d'ordre.

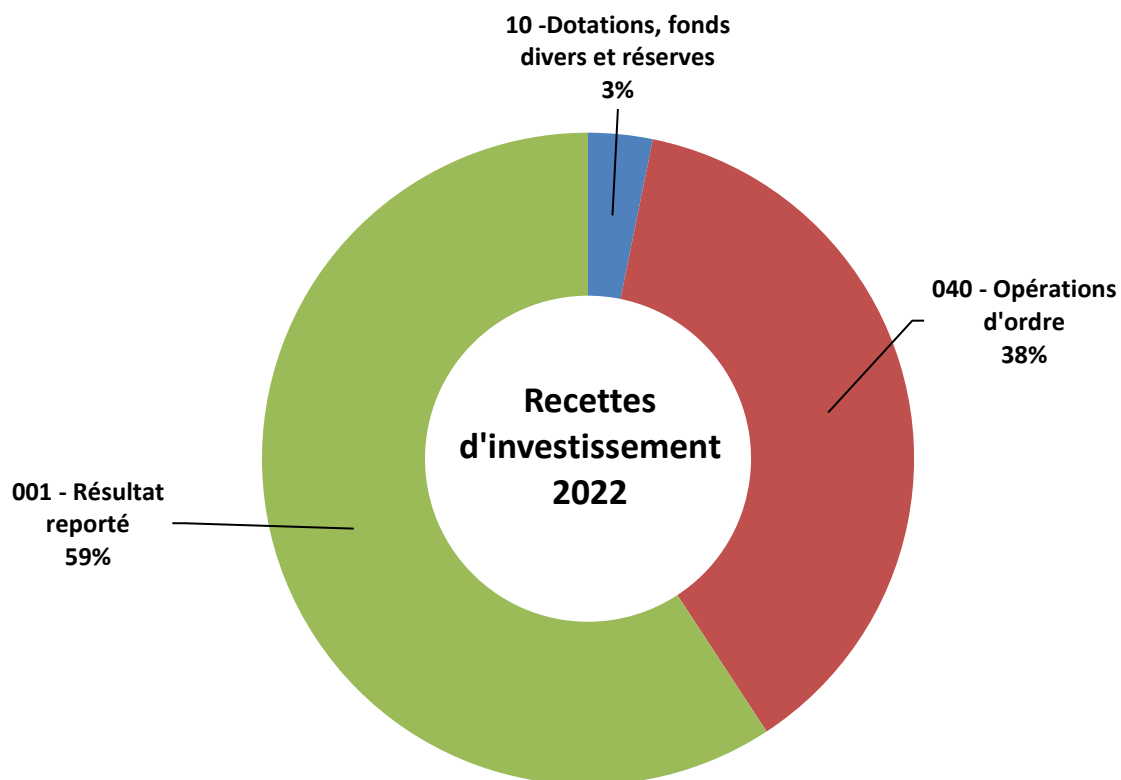
#### Evolution des recettes d'investissement 2020 / 2022

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
13 - Subventions d'investissement	0	4 600	0	-	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 400	38 155	4 160	-22,97%	-89,10%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	15 000	48 000	0	-100,00%	-100,00%
	<b>20 400</b>	<b>90 755</b>	<b>4 160</b>	<b>-79,61%</b>	<b>-95,42%</b>
040 - Opérations d'ordre	41 000	41 000	49 000	19,51%	19,51%
001 - Résultat reporté	26 233	61 470	77 225	194,38%	25,63%
021 - Virement de la section de fonctionnement	161 867	26 728	0	-100,00%	-100,00%
	<b>249 500</b>	<b>219 953</b>	<b>130 385</b>	<b>-47,74%</b>	<b>-40,72%</b>

	2022
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>130 385</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 160
040 - Opérations d'ordre	49 000
001 - Résultat reporté	77 225



### Répartition des recettes d'investissement



## 2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 concernent principalement :

- Des acquisitions de mobilier et matériel informatique,
- Des études (Analyse des besoins sociaux notamment),
- Des aménagements et agencements de bureaux pour améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité pour les usagers et les conditions de travail pour les agents.

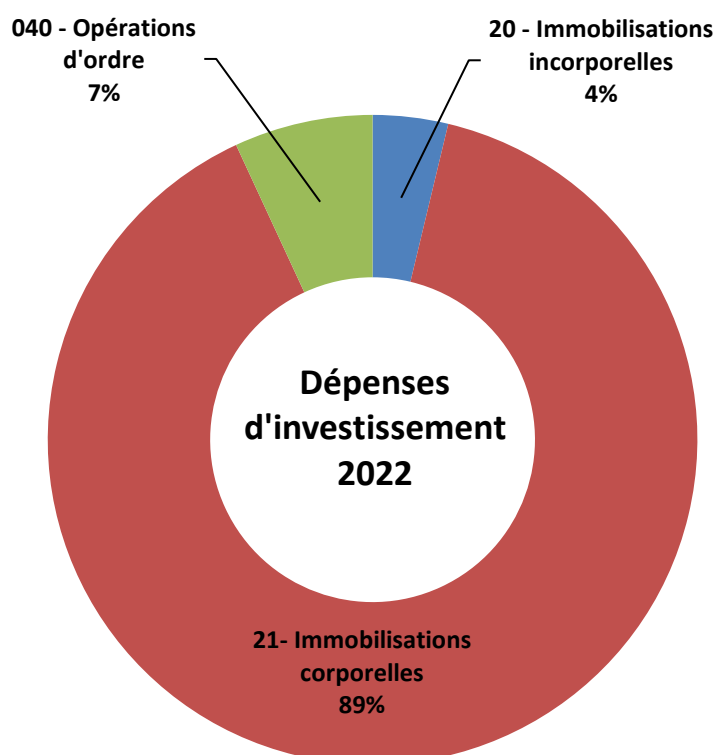
Le budget d'investissement 2022 est relativement stable (baisse de 1%). Cette baisse est liée à la création du budget annexe du Tiers lieu numérique qui reprend à sa charge un certain nombre d'investissement directement liés à sa mission et à son activité.

### Evolution des dépenses d'investissement 2020 / 2022

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
20 - Immobilisations incorporelles	0	0	4 885	-	-
21- Immobilisations corporelles	225 000	214 125	116 500	-48,22%	-45,59%
23 - Immobilisations en cours	7 250	0	0	-100,00%	-
020 - Dépenses imprévues	17 250	5 828	0	-100,00%	-100,00%
040 - Opérations d'ordre	0	0	9 000	-	-
	<b>249 500</b>	<b>219 953</b>	<b>130 385</b>	<b>-47,74%</b>	<b>-40,72%</b>

	2022
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>130 385</b>
20 - Immobilisations incorporelles	4 885
21- Immobilisations corporelles	116 500
040 - Opérations d'ordre	9 000

### Répartition des dépenses d'investissement



89 % des dépenses d'investissement du CCAS sont liées à des dépenses d'immobilisations corporelles.

4% du budget est consacré aux immobilisations incorporelles (études).

## IV – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe des aides à domicile

### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des Aides à domicile affichent une hausse prévue en 2022 de 6%.

Les évolutions concernent principalement le Groupe I « Produits de la tarification » qui regroupe les recettes provenant du Département et des autres financeurs. En 2022, les recettes prévisionnelles sont projetées au niveau d'avant-crise (2020). En effet, au cours de l'année 2021, le Département et le CCAS ont signé un avenant au CPOM qui entraînait le versement de MIG crise pour un montant total annuel d'environ 85 000€. L'avenant est désormais caduc.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » présente une subvention du CCAS estimée à 435 567€ soit 48% supérieure à celle estimée en 2021. Cet ajustement compense pour partie la baisse des recettes liées à la tarification.

Le compte 002 « excédent antérieur » affiche un solde créditeur de 9 932,34€.

#### Evolution des recettes d'exploitation 2020 / 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021 / 2022
Groupe I - Produits de la tarification	806 000	891 000	810 000	-9%
Groupe II - Autres produits	363 315	311 500	460 568	48%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	0	73	0	-100%
	<b>1 169 315</b>	<b>1 202 573</b>	<b>1 270 568</b>	<b>6%</b>

### 2) Les dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses de fonctionnement présentent la même évolution que les recettes de fonctionnement.

Le principal chapitre impacté est le chapitre qui regroupe les dépenses de personnel dont l'évolution est de 6%.

Cette évolution prend en compte le reclassement indiciaire des agents de catégories C mais également des mesures sociales validées par le Conseil d'administration du CCAS (revalorisation de l'IFSE, prise en charge d'une partie de la complémentaire santé, glissement vieillesse technicité, avancement de grade). Cette évolution ne projette toutefois pas la transposition du Complément de Traitement Indiciaire en vigueur dans les EPHAD publics ou les services d'Aides à domicile associatif.

Notre collectivité, comme d'autres collectivités porteuses de SSAD publics, milite pour cette transposition. A ce stade, cette projection budgétaire n'inclut pas, non plus, une hypothétique revalorisation du point d'indice. Nous serons vigilants en cours d'exercice pour ajuster le budget au regard des décisions qui seront prises en la matière.

Les dépenses du groupe III, quant à elles, progressent pour tenir compte d'abonnements à des réseaux d'échanges professionnels nationaux ou locaux tels que l'UNA ou l'UNASSAD.

#### Evolution des dépenses d'exploitation 2020 / 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2021 / 2022
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	23 300	24 500	24 120	-2%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	1 103 798	1 170 115	1 235 950	6%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	11 050	15 100	20 430	35%
	<b>1 138 148</b>	<b>1 209 715</b>	<b>1 280 500</b>	<b>6%</b>

## V – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe Foyer / portage

### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 du foyer sont évaluées en baisse de 2% par rapport aux recettes prévues au BP 2021.

Le Groupe I « Produits de la tarification » évolue de 30% comprenant une augmentation des recettes issues des usagers et des autres financeurs.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » connaît une diminution de près de -6%. Cette projection prend en compte la baisse de l'activité du foyer et son impact sur les prestations de service facturées aux usagers.

La subvention du CCAS au foyer s'ajuste pour assurer l'équilibre du budget et connaît une hausse de 8%.

#### Evolution des recettes d'exploitation 2020 / 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2021 / 2022
Groupe I - Produits de la tarification	26 134	26 000	33 900	30%
Groupe II - Autres produits	300 610	234 094	219 897	-6%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	0	0	0	-
	<b>326 744</b>	<b>260 094</b>	<b>253 797</b>	<b>-2%</b>

### 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2022 connaissent la même évolution que les recettes. Cette évolution est principalement marquée par la contraction des dépenses de personnel (-16%). En effet, la réorganisation du service menée en 2020 poursuit ses effets.

Cette optimisation des charges permet par ailleurs de prendre en compte le coût supplémentaire occasionné par le choix d'un nouveau prestataire de repas dans le cadre du renouvellement du marché de restauration garantissant une prestation de qualité d'un point de vue gustatif et respectueuse de l'environnement et des besoins des personnes âgées (variation du groupe I : +7%).

#### Evolution des dépenses d'exploitation 2020 / 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2021 / 2022
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	159 610	156 860	168 200	7%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	150 950	96 430	81 330	-16%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	17 550	8 900	6 410	-28%
	<b>328 110</b>	<b>262 190</b>	<b>255 940</b>	<b>-2%</b>

## VI – Le Budget primitif 2022 en détail - Budget annexe Tiers lieu numérique

### A - La section de fonctionnement

#### 1) Les recettes de fonctionnement

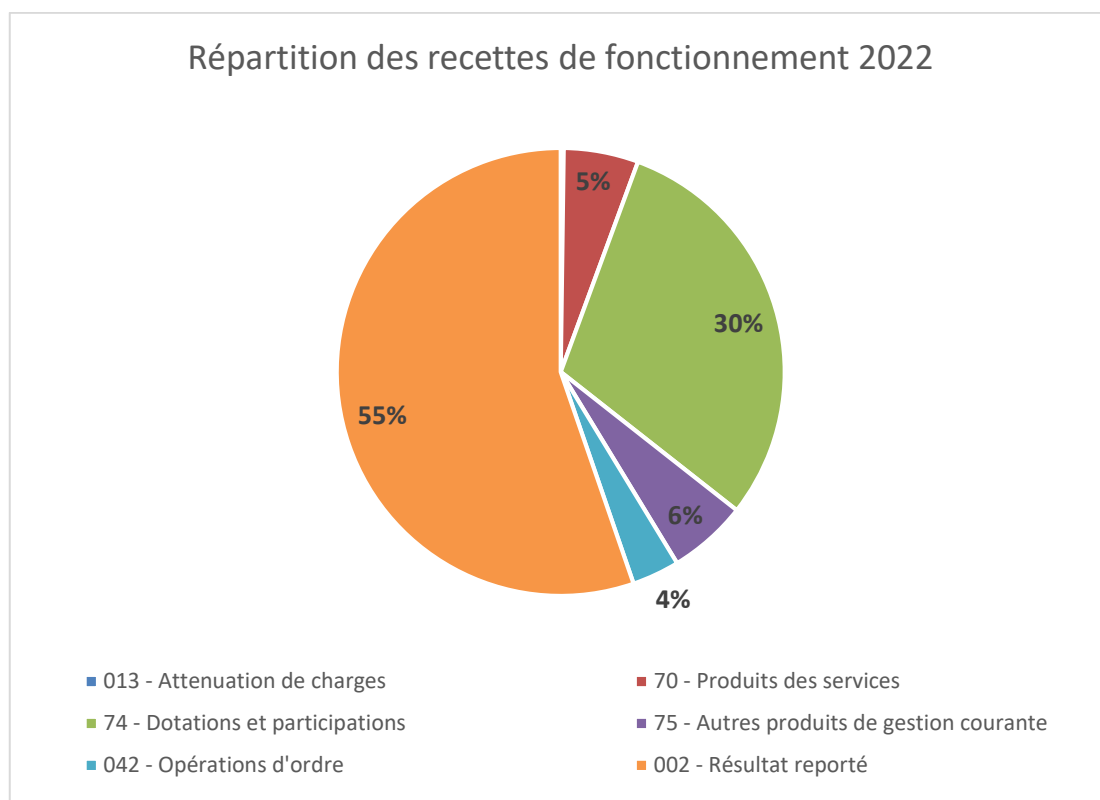
La majeure partie des recettes de fonctionnement de l'équipement sont issues de l'excédent reporté (55%), des subventions et participations (30%) et des produits de gestion courante (6%).

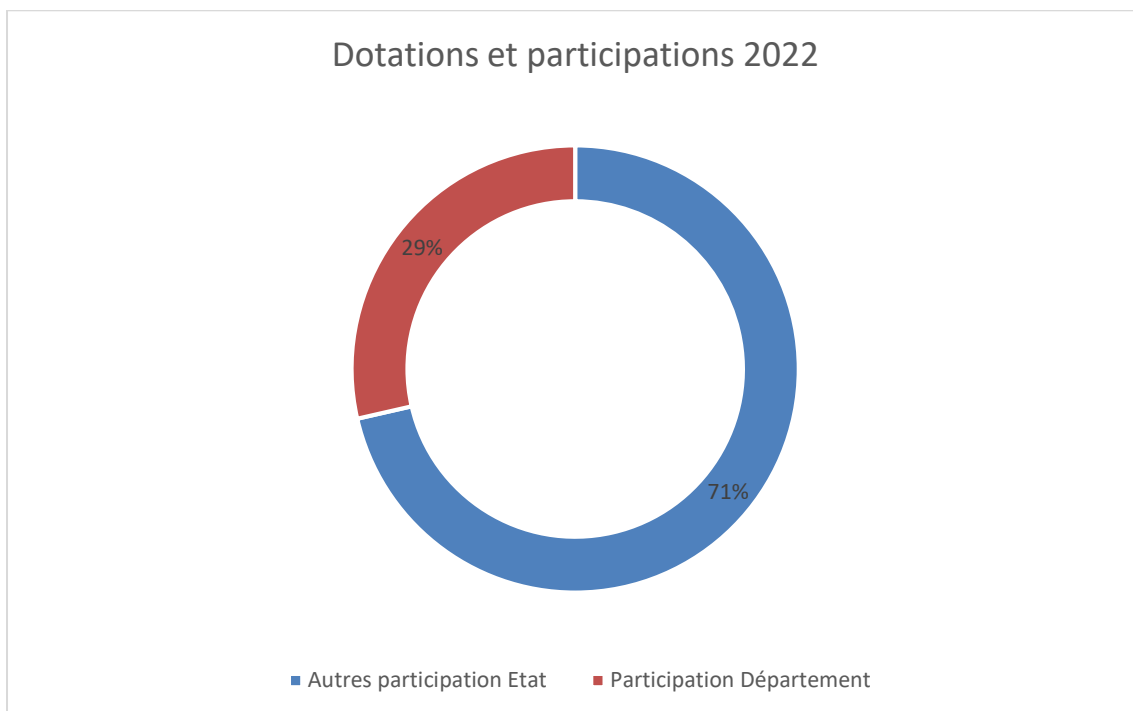
Les dotations et participations sont versées par l'état à 70%.

Le chapitre 70 retrace, quant à lui, les produits des services c'est-à-dire principalement les recettes attendues de l'activité des espaces numériques et de co working. L'activité projetée en 2022 permet d'anticiper une forte évolution de ces recettes.

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022
013 - Atténuation de charges		500	-
70 - Produits des services	3 000	12 600	320%
74 - Dotations et participations	218 010	70 000	-68%
75 - Autres produits de gestion courante		13 301	-
042 - Opérations d'ordre		8 000	-
002 - Résultat reporté	0	129 021	-
	<b>221 010</b>	<b>233 422</b>	<b>6%</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>233 422</b>
013 - Atténuation de charges	500
70 - Produits des services	12 600
74 - Dotations et participations	70 000
75 - Autres produits de gestion courante	13 301
042 - Opérations d'ordre	8 000
002 - Résultat reporté	129 021





## 2) Les dépenses de fonctionnement

Afin de retracer de la manière la plus sincère le coût réel de l'activité du Tiers lieu numérique, l'identification des dépenses a été effectuée de manière très précise. Aussi, le Chapitre 011 « Dépenses à caractère général » regroupe les dépenses d'énergie, de télécommunications, les fournitures administratives, d'entretien, les contrats de prestation, les coûts de location de l'immeuble, de maintenance, d'assurance. Ces coûts représentent 22% des dépenses totales.

Le reste des dépenses de fonctionnement (62%) concerne les dépenses de personnel. En effet, l'espace emploie ou emploiera les collaborateurs suivants :

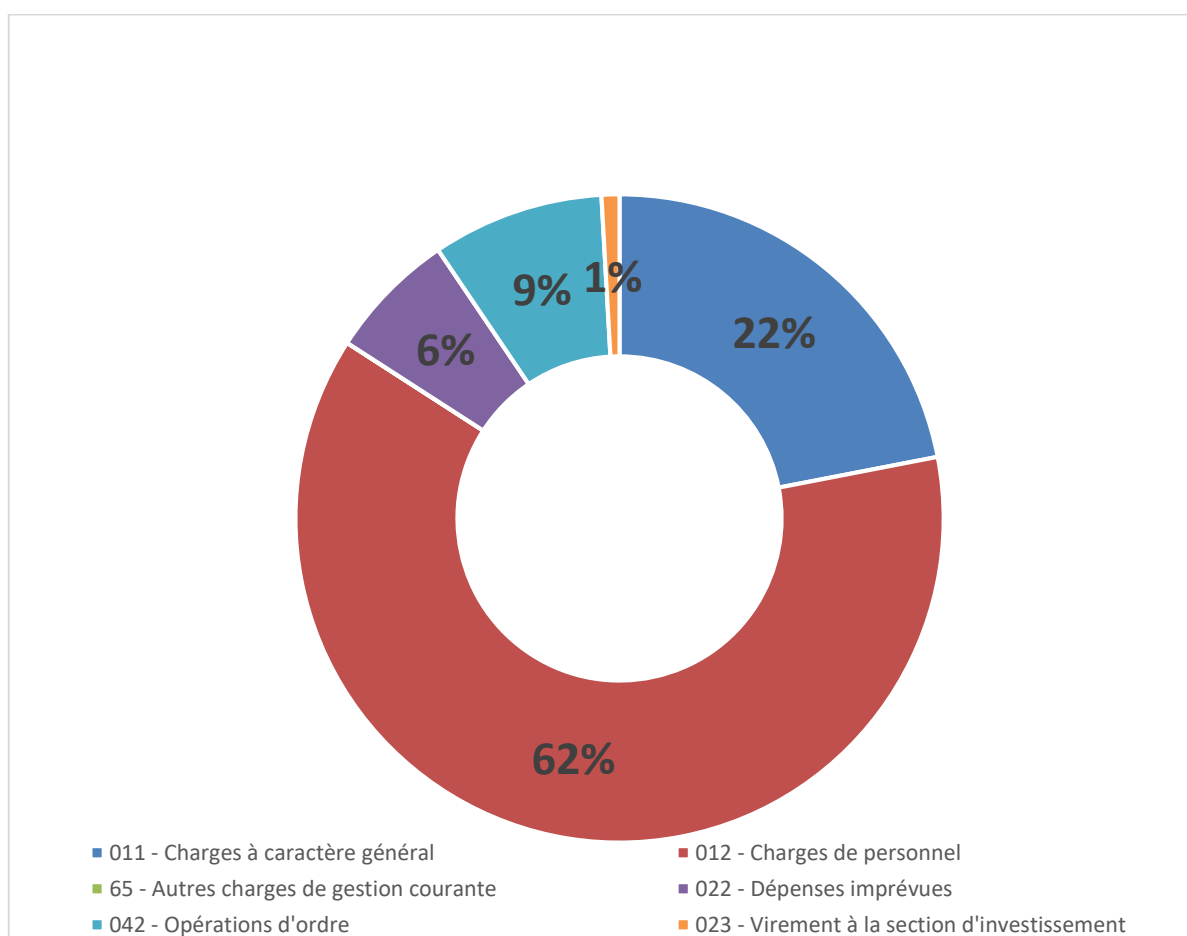
- Un coordinateur
- Un médiateur numérique
- Un animateur de Fablab
- Un tuteur pour le campus connecté.

Certains postes sont en cours de recrutement.

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022
011 - Charges à caractère général	65 950	51 250	-22%
012 - Charges de personnel	155 058	145 080	-6%
65 - Autres charges de gestion courante	2	10	359%
022 - Dépenses imprévues		15 000	-
042 - Opérations d'ordre		20 000	-
023 - Virement à la section d'investissement		2 082	
	<b>221 010</b>	<b>233 422</b>	<b>6%</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>233 422</b>
011 - Charges à caractère général	51 250
012 - Charges de personnel	145 080
65 - Autres charges de gestion courante	10
022 - Dépenses imprévues	15 000
042 - Opérations d'ordre	20 000
023 - Virement à la section d'investissement	2 082

### Répartition des dépenses de fonctionnement



## **B - La section d'investissement**

### **1) Les recettes d'investissement**

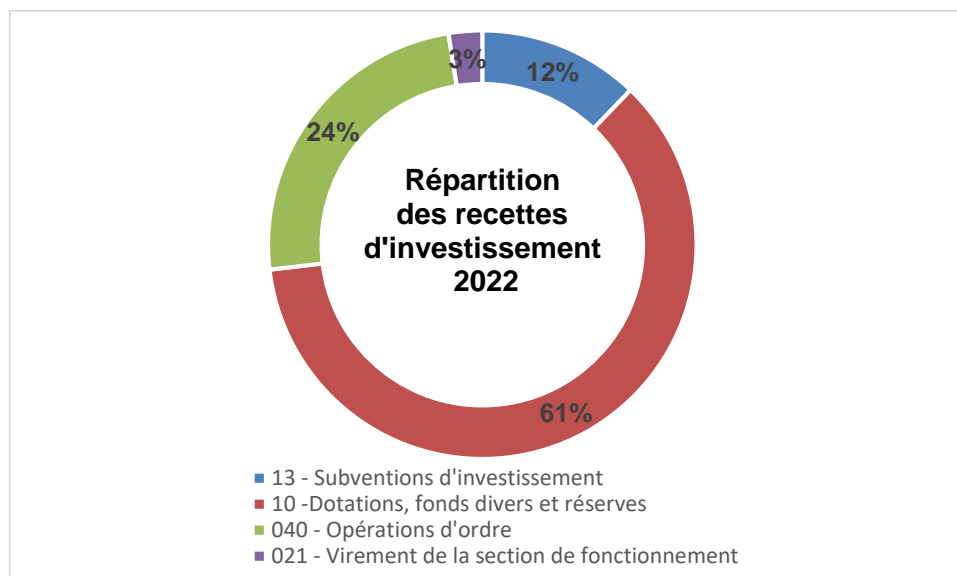
Les principales recettes d'investissement sont issues en 2022 d'une subvention de 10 000€ attribuée par le Département et d'un titre au 1068 prélevé sur les excédents de fonctionnement et permettant d'équilibrer le déficit d'investissement (50 128€).



Les opérations d'ordre concernent les amortissements des biens acquis lors des exercices précédents.

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022
13 - Subventions d'investissement	100 000	10 000	-90%
10 -Dotations, fonds divers et réserves		50 128	-
040 - Opérations d'ordre		20 000	-
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 082	-
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>-18%</b>

Recettes d'investissement	82 210
13 - Subventions d'investissement	10 000
10 -Dotations, fonds divers et réserves	50 128
040 - Opérations d'ordre	20 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 082



## 2) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement (23 000€) prévues en 2022 concernent :

- l'achat de matériel de bureau et informatique,
- l'achat de mobilier,
- les dépenses imprévues.

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022
21- Immobilisations corporelles	92 500	23 000	-75%
001 – Déficit reporté	0	50 128	-
040 - Opérations d'ordre	0	8 000	-
020 - Dépenses imprévues	7 500	1 082	-86%
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>-18%</b>

Dépenses d'investissement	82 210
21- Immobilisations corporelles	23 000
001 - Déficit reporté	50 128
040 - Opérations d'ordre	8 000
020 - Dépenses imprévues	1 082

## Conclusion

Pour conclure, malgré un contexte économique délicat, la commune et son CCAS souhaitent redynamiser l'investissement local, valoriser le territoire, le rendre plus attractif mais aussi agréable à vivre, dynamique et solidaire et proposent un ensemble d'opérations conséquent.

Cette année encore, ces propositions budgétaires sont permises grâce à la gestion courageuse et rigoureuse dont font preuve les services depuis plusieurs années et restent prudentielles dans un contexte de sortie de crise et de conflit international en cours aux portes de l'Europe.